



LE TEMPS EST VENU DE SE MOBILISER A NOUVEAU !

**NON
À LA DÉCHARGE !**

TERZEO

**Un million de
tonnes de déchets
dangereux sur
60 hectares pollués
à l'arsenic**

**RASSEMBLEMENT MAIRIE
VILLENOY (26/11/16)**



Il y a un an, des citoyens créaient un collectif pour s'opposer à l'implantation sur le site des bassins de l'ancienne sucrerie BEGHIN-SAY d'un projet de stockage d'un million de tonnes de déchets dangereux, le projet TERZEO.

Un projet contre lequel se sont élevés des milliers d'habitants des communes environnantes au travers de multiples initiatives (pétition en ligne, manifestations, rassemblements...) et sur lequel toutes les collectivités territoriales concernées ont émis un avis défavorable.

Un an après, le projet TERZEO n'a toujours pas reçu d'avis favorable des services de l'Etat qui prétendent continuer l'étude du dossier.

Mais nous ne sommes pas dupes. Il s'agit d'une manœuvre pour faire passer en catimini le projet TERZEO.

Car aucune étude n'a été ou ne sera faite sur les dangers d'un tel stockage sur un site déjà pollué dans un territoire saturé de décharges, malgré les demandes de la population, des élus et des associations.

Il est donc temps de se mobiliser à nouveau pour enterrer définitivement le projet TERZEO et obtenir la dépollution du site des bassins de l'ancienne sucrerie pollué à l'arsenic.

Association M.A.R.N.E
Collectif "Non au site de déchets dangereux TERZEO"

REUNION PUBLIQUE

SAMEDI 16 DECEMBRE A 10H00

**Salle de la convivialité
Place de la Mairie
77 Chauconin-Neufmontiers**

**MANIFESTATION VILLENROY
(10/12/16)**



SCANDALEUX !

TERZEO reconnaît la pollution à l'arsenic du site de l'ancienne sucrerie mais uniquement pour préserver la qualité de ses « granulats »

« Nous ne pouvons pas laver nos granulats naturels valorisés avec une eau arséniée, car dans ce cas la valorisation aurait été impossible, les granulats étant impropres à la commercialisation.

Par conséquent, nous avons bien été dans l'obligation de prendre une contre-mesure en recherchant, le plus loin possible de cette zone (et surtout en dehors du panache de pollution de la nappe), un autre point de prélèvement sur l'emprise du site (...) pour avoir la garantie de disposer d'une eau de qualité suffisante. »

(Mémoire en réponse de TERZEO à l'enquête publique – février 2017 - page 36)

CE QUE NOUS VOULONS

☞ **Une étude indépendante par un organisme public sur l'origine, l'évolution de la pollution sur le site et les solutions à mettre en œuvre pour la traiter.**

☞ **Le traitement de la pollution actuelle suivant le principe du pollueur payeur**

☞ **Le lancement immédiat de l'enquête publique sur les points de captage d'eau potable de Condé Sainte Libiaire et Isles les Villenoy, afin de les protéger .**

☞ **L'abandon pur et simple du projet TERZEO, le site montrant dès aujourd'hui son inadéquation.**

☞ **Un débat public sur les alternatives à ce projet.**

TEREOS (ex BEGHIN-SAY), le pollueur doit payer !

Le site sur lequel TERZEO veut stocker ses déchets dangereux est pollué à forte dose à l'arsenic. Cela résulte de l'activité de l'ancienne sucrerie BEGHIN-SAY reprise par TEREOS, 1^{er} groupe sucrier français, 3^{ème} au plan mondial.

TEREOS, c'est en 2017 un chiffre d'affaires de 4,8 milliards d'euros et un bénéfice après impôts de 107 millions d'euros.

TEREOS DOIT PAYER LA DEPOLLUTION DU SITE !

**RASSEMBLEMENT
PREFECTURE (29/04/17)**



QUE CACHE LA PREFECTURE ?

Réponse du Préfet de Seine et Marne à notre demande de communication d'une convention évoquée dans les conclusions de l'enquête publique :

« ... Dans un courrier daté du 20 avril 2017, vous sollicitez la communication de la convention tripartite signée entre les sociétés TERZEO, CEMAJU et TEREOS portant sur la gestion de la dépollution du sarcophage.....

.....cette convention signée sous seing privé, comporte des clauses de confidentialité empêchant chaque signataire de rendre publique la teneur de cet accord. Ainsi ce document n'est pas communicable à des tiers... »

**RASSEMBLEMENT
MAIRIE DE MEAUX
(2/12/16)**

